

AFFAIRES GENERALES

POINT 02 - SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU DISPOSITIF EUROPEEN ELENA POUR L'ACCELERATION DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS.

La présente communication a pour objet d'approuver le soutien de la Ville de Marolles-en-Brie à la candidature de la Métropole du Grand Paris au dispositif ELENA

La transition énergétique des bâtiments publics constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, tant sur le plan environnemental qu'économique. Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris a déposé une candidature au programme européen ELENA (European Local ENergy Assistance), initiative conjointe de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Commission européenne. Ce dispositif vise à financer des dépenses d'ingénierie préalables à la réalisation de projets de rénovation énergétique, afin d'accélérer leur mise en œuvre et d'optimiser leur performance.

Pour la Ville de Marolles-en-Brie, cette candidature représente une opportunité significative de renforcer ses capacités techniques et financières dans le domaine de la rénovation énergétique. En effet, le programme ELENA permettrait à la Métropole de mobiliser une équipe d'assistance technique spécialisée et de réaliser des études techniques amont, ressources dont les communes ne disposent pas toujours en interne. Ces moyens complémentaires s'inscriraient en cohérence avec les dispositifs métropolitains existants, tels que le Fonds Énergies, le projet de solarisation des bâtiments publics, ou encore l'outil de suivi des consommations énergétiques.

Par ailleurs, ce soutien s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires pesant sur les collectivités, notamment le décret tertiaire (décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019), qui impose une réduction progressive de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire, avec un objectif de -60 % d'ici 2050. La participation au programme ELENA offrirait ainsi à la Ville de Marolles-en-Brie un levier supplémentaire pour atteindre ces objectifs, tout en bénéficiant d'un effet de mutualisation des compétences et des ressources à l'échelle métropolitaine.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le soutien de la Ville de Marolles-en-Brie à la candidature de la Métropole du Grand Paris au dispositif ELENA, et de s'engager à intégrer ce projet dans sa stratégie de rénovation énergétique, sous réserve de son approbation par la Commission européenne. Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER le soutien de la Ville de Marolles-en-Brie à la candidature de la Métropole du Grand Paris au dispositif européen ELENA, visant à accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics.

ARTICLE 2 : S'ENGAGER, sous réserve de l'approbation de cette candidature par la Commission européenne, à intégrer le projet ELENA dans la stratégie de rénovation énergétique de la commune et à bénéficier des services proposés par la Métropole dans ce cadre.

ARTICLE 3 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la formalisation de ce soutien, notamment la lettre d'engagement adressée à la Métropole du Grand Paris, selon le modèle joint à la présente délibération.

ARTICLE 4 : CHARGER les services municipaux compétents de veiller à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de ce projet, en coordination avec les services de la Métropole du Grand Paris.